

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **50 (1979)**

Heft 10: **ADIJ : au-dessus des frontières**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LES INTÉRÊTS DE NOS RÉGIONS

BULLETIN DE L'ASSOCIATION  
POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
Chambre d'économie et d'utilité publique

Cinquantième année  
Paraît une fois par mois  
N° 10 Octobre 1979

## SOMMAIRE

Assemblée générale 1979 - Exposé présidentiel (237) ; Chronique économique (251).



## Assemblée générale 1979 Exposé présidentiel

Au cours de l'assemblée générale du 6 octobre 1979, à Saint-Ursanne, le président M. Frédéric Savoye, devant 159 délégués, a fait l'exposé suivant :

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs,  
Chers amis de l'ADIJ,

L'Association pour la défense des intérêts du Jura (ADIJ) compte plus de cinquante ans d'existence. Elle a fêté son jubilé en 1975. Née de difficultés économiques, liées notamment aux problèmes des voies de communication ressentis par les régions jurassiennes, l'ADIJ a peu à peu étendu ses préoccupations à l'ensemble de la vie socio-économique jurassienne. Reconnue d'utilité publique en 1952, l'association n'a cessé d'apporter son concours aux réalisations d'intérêt public intéressant le Jura bernois. L'ADIJ est liée à l'histoire jurassienne et a contribué à en déterminer les caractéristiques économiques et sociales.

En 1974, lors de l'ouverture de notre assemblée générale, nous disions ceci à tous nos membres :

« C'est dans un esprit de tolérance, mais aussi de fermeté que nous désirons continuer de travailler positivement, être utiles et efficaces, bref, pour et par notre association, servir ! »

Telle fut notre ligne de conduite jusqu'à ce jour.

Ce ne fut pas toujours facile.

Le 11 juin 1974, veille du plébiscite pour l'autodétermination du peuple jurassen fixé au 23 juin 1974, le comité central adopte la résolution suivante :

*Le Jura possède certains caractères spécifiques du point de vue socio-économique. L'ADIJ (Association pour la défense des intérêts du Jura) constate l'identité et l'homogénéité des problèmes qui sont posés aux différentes régions jurassiennes, en parti-*